



OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR SOCIOCULTUREL

- 13 mars 2023 -

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'association a pour objet de proposer et promouvoir des activités socioculturelles, dans une démarche à visée éducative et de loisirs, pour tout public (familles, enfants, adolescents, adultes) et en privilégiant les habitants de la commune de CHAUVÉ.

La gouvernance est réalisée par dix-sept administrateurs, impliqués dans deux instances associatives : un bureau et un conseil d'administration.

Les missions et services sont mis en œuvre par treize salariés, répartis sur trois établissements : la maison des p'tits loups, la maison des enfants et la maison des jeunes.

Ces activités se déclinent dans différentes organisations : une micro crèche, un accueil de loisirs, un accueil périscolaire, des séjours, des animations jeunesse, des cours de yoga, des cours de couture...

La maison des enfants est un établissement de 550 m² dédié à l'accueil des enfants de trois ans à 12 ans, avec une capacité d'accueil de cent places.

L'équipe éducative est composée de sept professionnels : un responsable pédagogique et six animateurs socioculturels.

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Type de contrat :	Contrat à durée indéterminée intermittent
Heures contractuelles :	1 089 heures par an (60% Équivalent Temps Plein)
Diplôme requis :	C.A.P. « Accompagnant Éducatif Petite Enfance » B.P.J.E.P.S. B.A.F.A. / B.A.F.D.
Entretiens :	Selon les disponibilités
Lieu de travail :	Commune de Chauvé - 44320
Date de prise de poste :	13 mars 2023

MISSIONS

L'animateur assure l'accueil physique et administratif des familles. Il planifie et organise des projets d'animation, élabore tous les documents permettant la pratique des animations proposées et anime les séances d'activités.

Il accompagne les enfants au sein de leurs écoles respectives ou sur les lieux de pratiques sportives et/ou musicales.

Il vérifie et participe à l'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Il entretient les locaux, le mobilier, et le matériel pédagogique mis à disposition pour l'accueil des enfants.

Enfin, il propose des axes de développement et d'amélioration des activités pédagogiques.

L'animateur est amené à rencontrer plusieurs interlocuteurs dans le cadre de ses missions :

- ✘ en interne : les administrateurs, le comptable, les prestataires de service (hygiène, maintenance des locaux, entretien des bâtiments, restauration) ;
- ✘ en externe : les familles, les agents des collectivités publiques (communales et communautaires), les travailleurs sociaux, les prestataires d'animation et de transports.

En cas de nuitées ou de séjours, l'animateur peut être amené à travailler la nuit pour assurer une continuité éducative.

SPECIFICITES DU POSTE

Le poste d'animateur socioculturel comprend les spécificités suivantes :

- ✘ 36 semaines de travail - période scolaire - ;
- ✘ une réunion administrative d'une heure par semaine ;
- ✘ une réunion de travail d'une heure et demi par semaine avec l'équipe éducative ;
- ✘ deux fermetures administratives annuelles : le vendredi de l'ascension et une semaine en décembre ;
- ✘ une ou deux coupures par jour en fonction des nécessités de service.

REMUNERATION

La rémunération correspond aux critères retenus dans la Convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires et correspondant aux fonctions d'animateur socioculturel :

- ✓ Coefficient : 260
- ✓ Prime de coupure : 3 points
- ✓ Complémentaire santé prise en charge à 60% par l'association
- ✓ Valorisation de points de reconstitution de carrières
- ✓ Dispositions dans le cadre du Comité Social & Économique.

CANDIDATURE

- ✓ Par courrier à l'attention de M. Olivier ROSSETTINI, Président de l'association.
Association « La maison du parc »
16, bis route de Pornic
44320 CHAUVÉ
- ✓ Par courriel : direction@mdpchauve.fr